

**RAPPORT DE MAJORITÉ DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Céline Misiego et consorts au nom EP - Un personnel scolaire suffisant pour répondre aux enjeux de la démographie et de l'inclusion**

**1. PRÉAMBULE**

La commission s'est réunie le vendredi 24 septembre 2021, de 09h00 à 10h00 à la salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne. La commission était composée comme suit : Mesdames les Députées Céline Misiego, Marion Wahlen ; Messieurs les Députés Fabien Deillon, Pierre-François Mottier, Yves Paccaud et Madame Florence Bettschart-Narbel, présidente et rapporteuse de majorité.

Ont également assisté à la séance : Madame Cesla Amarelle, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) et Monsieur Giancarlo Valceschini, directeur général de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).

Monsieur Fabrice Lambelet, secrétaire de commissions au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC) a tenu les notes de séances, qu'il en soit vivement remercié.

**2. POSITION DE LA POSTULANTE**

Ce postulat demande de répondre aux enjeux de la démographie dans le milieu scolaire en augmentant le nombre, selon le taux d'encadrement des élèves, d'une série d'intervenants de l'école : le personnel infirmier, les secrétaires d'établissements, les psychologues, les logopédistes et les thérapeutes en psychomotricité. La postulante souligne l'urgence et l'actualité de cet objet, notamment pour des jeunes touchés psychologiquement par la pandémie du coronavirus (COVID-19) avec une liste d'attente interminable pour des soins.

**3. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT**

Ce postulat demande deux choses. Tout d'abord, inventorier les métiers intervenant dans le cadre de la scolarité obligatoire et communiquer les évolutions de leurs effectifs en comparaison avec la démographie. Ensuite, présenter une stratégie pour garantir l'encadrement répondant à l'augmentation des effectifs scolaires ou des besoins actuels des élèves. Cette stratégie existe déjà avec « le Concept 360° ». Elle se structure d'abord au niveau cantonal, puis se décline dans chaque établissement pour parer aux besoins du terrain. Elle apporte une réponse efficiente à l'ensemble des besoins de l'école, permet d'articuler entre elles toutes les prestations à disposition pour les professionnels, les parents et les élèves, contient l'augmentation des coûts dans une certaine mesure en préférant aux mesures individuelles et directes auprès de l'élève des prestations collectives et indirectes. Ce concept n'est pas mis sur pied pour faire des économies, mais pour identifier les besoins. Néanmoins, il permet de juguler l'augmentation des coûts de prise en charge des besoins spécifiques des élèves.

Un postulat Jacquet-Berger<sup>1</sup>, avec une demande similaire et déposée en 2018, avait été refusé au plénum. Néanmoins, le DFJC apporte des réponses à la postulante puisqu'il a déjà fait cet exercice dans le cadre de ce dernier postulat et propose de revenir uniquement sur les évolutions effectives depuis 2018 avec quelques chiffres :

---

<sup>1</sup> (17\_POS\_250) Postulat Christiane Jacquet-Berger et consorts - Compensation de la progression à froid : aussi en matière scolaire ?

- le nombre d'élèves : +4,8% ;
- le nombre d'enseignants : +6% ;
- les élèves à besoins particuliers, les effectifs des enseignants spécialisés et des assistants à l'intégration (AI) : +16%. Le DFJC a stabilisé leurs contrats. Depuis 2018, leurs effectifs sont passés de 138 à 221 équivalents temps plein (ETP) ;
- les effectifs des psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire (PPLS) : +7,6%. Le déploiement des nouvelles prestations dans le domaine postobligatoire explique, en partie, cette augmentation. Sans celles-ci, la progression se serait située en dessous de 4% ;
- les effectifs des secrétariats : +4,2%, soit en dessous de la démographie de 4,8%.

Trois éléments, en guise de préambule, sont avancés à ce stade.

Tout d'abord, la progression démographique n'est pas un indicateur suffisant pour comprendre la progression des effectifs des professionnels de la formation. Que ce soient les enseignants ou les enseignants spécialisés, leur progression a été plus rapide que la démographie des élèves, mais l'école ne vit pas au-dessus de ses moyens pour autant. En effet, l'entrée en vigueur de la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) a nécessité un meilleur encadrement des élèves à besoins particuliers dont un certain nombre étaient scolarisés en institution. À ce propos, le taux de séparation, calculant le nombre d'enfants scolarisés en institution, a baissé en quelques années. En 2004, il y avait 3,2% d'élèves en institution et en 2018, il n'y avait plus que 1,7%. En 2021, ce taux est stable.

Ensuite, l'émergence d'une nouvelle profession dans la prise en charge des élèves à besoins particuliers : les assistants à l'intégration (AI). Il n'y en avait que trois dans le canton il y a vingt ans. Du chemin a été parcouru depuis lors avec une école capable d'étoffer des catégories professionnelles pour encadrer les élèves et répondre à leurs besoins.

Enfin, la progression plus lente des effectifs de certaines professions comme les secrétaires et les PPLS. Il est nécessaire d'optimiser les ressources à disposition pour ces deux corps de métier, afin qu'ils puissent remplir leurs missions fondamentales. Il est relevé l'effort déployé par les directions qui, à effectifs constants, réussissent à faire avancer les réformes comme l'école numérique ou le Concept 360 tout en prenant en charge les effectifs d'élèves en augmentation.

#### 4. DISCUSSION GÉNÉRALE

La question du nombre d'infirmières scolaires par établissement est évoquée. Celles-ci dépendent de l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD), soit d'un autre département que le DFJC. Il y a d'autres acteurs qui interviennent au sein de l'école pour les élèves et leur bien-être comme les délégués en charge de la promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire (PSPS). Depuis une dizaine d'années, les infirmières ont été sorties de leur rôle 1<sup>er</sup> de soignantes pour être affectées à des problèmes plus généraux dont l'écoute sur des questions personnelles des élèves. Lorsqu'un enfant a besoin de soins, il est fait appel au secours. Néanmoins, dans des situations lourdes, la présence d'infirmières représente une aide avant l'arrivée des secours. Même si l'importance de la présence des infirmières est soulignée, il serait impossible d'assurer la présence de celles-ci dans chaque bâtiment scolaire, car il faudrait prévoir l'engagement de plusieurs centaines d'entre elles à travers le canton.

La postulante estime que l'augmentation des effectifs des secrétariats des écoles permettrait de reprendre des tâches administratives dévolues aux maîtres.

Des améliorations ont déjà été apportées, notamment par la mise en place d'outils comme le programme de gestion des absences (PAREO) qui sert à gérer la partie administrative, l'évaluation des élèves et les absences. La pratique diffère toutefois parfois d'un établissement à l'autre.

Suite à une question demandant quels sont les manques identifiés d'intervenants au sein de l'école, il est répondu qu'il serait souhaité davantage de PPLS, de secrétaires et de charge décanale. Dans la rubrique de la DGEO du Budget 2022, il a été inscrit 4 ETP supplémentaires pour le personnel administratif et technique et 3,2 ETP pour le décanat au regard des effets démographiques. Par ailleurs, davantage d'autonomie a été donnée aux établissements par le biais d'enveloppes pour des mesures d'enseignement spécialisé, et cela dès 2019, date d'entrée en vigueur de la LPS. Il existe une prévisibilité sur les ressources dont les établissements disposeront alors qu'auparavant ils devaient identifier les élèves à besoins particuliers, faire une demande au

service qui octroyait ou non les ressources. Les prévisions s'effectuent à la fin de l'hiver de l'année scolaire précédente sur la dotation d'enseignants spécialisés par rapport au futur nombre d'élèves à besoins particuliers et sur les AI pour les classes 1-4.

La postulante déclare que son objet trouve son origine dans des discussions avec les professionnels du milieu. La situation actuelle des écoliers démontre un besoin de soutien et ils peinent à en recevoir avec liste d'attente longue chez les PPLS conduisant à de réels ravages.

Le DFJC est toujours à l'écoute des établissements et des jeunes, notamment sur les conséquences de la pandémie. Il a obtenu un soutien de la part du Conseil d'État pour financer des heures supplémentaires, afin de soutenir les élèves en difficulté. Les professionnels ont pu aussi bénéficier du soutien des psychologues en milieu scolaire, même si ce n'est pas leur rôle. La logopédie indépendante intervient en complément de la logopédie dans les écoles. Un travail a été entrepris pour conventionner ces logopédistes. En effet, il a été observé que ces indépendants vont travailler là où il y a un bassin de population et des revenus importants. De plus, certaines zones du canton étaient peu desservies par la logopédie indépendante. Les besoins sont les mêmes dans toutes les zones du canton. Il y a eu une répartition des heures de logopédie proportionnellement au nombre d'élèves dans les régions scolaires ; cela sera effectif dès rentrée de 2022 et consacrera ainsi une égalité de traitement.

Une question est posée s'agissant de la pénurie d'enseignants, notamment d'enseignants spécialisés. Selon le département, il s'agit d'un problème au niveau suisse. Chaque année au mois de novembre, une enquête est menée auprès des cantons romands, notamment sur le nombre d'enseignants non titrés, formés ou en formation. Dans le canton de Vaud, il n'y a pas de pénurie au sens strict. Il existe une différence entre le milieu de l'institution et le milieu de l'enseignement public, car il y a un attrait plus marqué pour ce dernier pour toute une série de raisons : le contexte de travail, la pénibilité ou les différences salariales. Il a été aussi introduit de nouveaux intervenants dans l'école avec le concours de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) : les éducateurs sociaux en milieu scolaire (ESS). Ils sont chevronnés et s'intéressent à cette activité en milieu scolaire parce que cela diversifie leur activité puisqu'ils travaillent toujours en milieu institutionnel. En complément, il existe aussi un dispositif allouant des ressources particulières en fonction des situations par cet outil : la procédure d'évaluation standardisée (PES) utilisée dans toute la Suisse.

L'avantage de ce postulat est de sortir d'une lecture trop linéaire liée à la progression des ETP. Il est souvent fait une juxtaposition simple entre l'évolution démographique et l'augmentation des ETP.

## **5. VOTE DE LA COMMISSION**

*Prise en considération du postulat*

*La commission recommande au Grand Conseil de ne pas prendre en considération ce postulat par 3 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.*

Lausanne, le 15 août 2022.

La rapporteuse de majorité :  
(Signé) Florence Bettschart-Narbel